



A Paris , le 1^{er} septembre 2025,

Préavis de grève pour exiger un budget juste et équitable

Monsieur le Directeur,

Le SNPES-PJJ/FSU vous informe du **dépôt d'un préavis de grève nationale à compter du 10 septembre 2025, pour un mois renouvelable, en soutien à l'appel des citoyennes et des citoyens à s'opposer à la politique budgétaire et austéritaire de l'actuel gouvernement. Ce préavis inclut les professionnel.les effectuant les nuitées en amont et en aval du 10 septembre.**

L'été 2024 fut pour les professionnel.les de la PJJ un temps de mobilisation important face au non-renouvellement brutal de 500 contractuel.les. Cette année, de nombreux services sont en difficulté sur le plan RH et trop de renouvellements de contrats, quand ils ont eu lieu, sont à court terme, ce qui ne présage rien de bon.

En effet, dans ce projet de loi de finances, les agent.es de la fonction publique et les services publics sont en première ligne avec la suppression de 3000 postes en 2026, le non-renouvellement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite et le gel des rémunérations. La PJJ ne sera pas épargnée, c'est une évidence, alors qu'elle est déjà mise dans l'incapacité de remplir ses missions d'éducation et de protection : les listes d'attentes, la situation des CEF, telle que décrite par l'Inspection Générale de la Justice dans son rapport de 2025, ou encore les alertes sur le non-respect des droits de l'enfant, du fait de conditions d'incarcération indignes au sein des EPM.

C'est pourquoi nous serons mobilisé.es le 10 septembre 2025 !

Nous revendiquons:

- Des moyens matériels et humains afin que les enfants et adolescent.es confié.es à la PJJ puissent bénéficier d'une prise en charge de qualité et en conformité avec ce qui est prescrit dans la loi (hébergement, éducation, santé, scolarité, accès à la culture) ;
- Un recrutement à la hauteur des enjeux et permettant un abaissement immédiat des normes en milieu ouvert ;
- Des conditions de travail et de rémunération à la hauteur des exigences professionnelles de nos métiers afin de les rendre plus attractifs, quelle que soit la catégorie ;
- La création d'un code de l'Enfance permettant à chaque enfant de trouver sa place au sein de notre société en étant accompagné en fonction de ses besoins et de sa situation, sans stigmatisation ni effet de récupération politique.